

# CHALLENGE DU « FAIR PLAY » ARBITRE

adopté par le Comité Directeur du 20 mai 2010

**Art. 1** – Pour marquer sa volonté de promouvoir l'esprit du Fair Play à travers les championnats qu'il organise et pour mettre en valeur le rôle du corps arbitral, le Comité Départemental de Basketball organise le Challenge « Fair Play ».

## **Art. 2 – REGLES DE PARTICIPATION**

Ce challenge récompensera les groupements sportifs qui ont des équipes engagées dans les championnats départementaux faisant l'objet d'un arbitrage officiel.

La participation à ce challenge est ouverte automatiquement à tous les groupements sportifs du Maine et Loire répondant à la caractéristique précédente, à l'exception faite, des groupements sportifs n'étant pas en règle avec la trésorerie du Comité Départemental.

## **Art. 3 – FONCTIONNEMENT ET CLASSEMENT**

### *3.1 – Notation par les arbitres*

Chaque arbitre officiel non stagiaire, recevra pour chaque demi-saison une fiche de notation sur laquelle il établira la notation Fair Play de chaque rencontre de championnat où il officiera (On exclut les rencontres des Coupes et Challenges de l'Anjou).

Il y a trois notes pour qualifier les comportements dans chaque critère d'observation :

- |              |          |
|--------------|----------|
| - Mauvais    | 1 point  |
| - Convenable | 3 points |
| - Excellent  | 5 points |

Pour les équipes recevantes 3 critères sont retenus :

- 1) qualité de l'accueil des arbitres
- 2) attitude de l'équipe
- 3) attitude de l'entraîneur

Pour les équipes visiteuses

- 1) attitude de l'équipe
- 2) attitude de l'entraîneur

Les arbitres effectueront pour chaque match la notation et calculeront le total de leur relevé de notes.

### *3.2 – Elaboration des résultats*

A la fin des matchs aller, puis à la fin des matchs retour, les arbitres adresseront au Comité leurs fiches de notations. Après la saisie des résultats, un classement sera établi en fonction de la moyenne obtenue ; par rapport :

- au nombre d'observations faites par les arbitres
- au nombre d'équipes concernées par groupement sportif

En cas d'ex-æquo :

On privilégie un groupement sportif qui n'a pas été récompensé durant les deux dernières saisons. Le challenge est attribué au groupement sportif qui a le plus grand nombre d'équipes concernées ensuite à celui qui a totalisé le moins de fautes techniques.

*3.3 – Exclusion automatique du challenge « Fair play »*

Tout groupement sportif dont un de ses licenciés fera l'objet d'un dossier de discipline (Comité, Ligue, F.F.B.B.) sera automatiquement exclu du challenge « Fair Play ».

**Art. 4 – RECOMPENSES**

Le palmarès du challenge « Fair play » sera proclamé chaque année lors de l'Assemblée Générale.

Le Comité Départemental de Basketball remettra au groupement sportif vainqueur :

- Une flamme pour le groupement sportif,
- un jeu de tee-shirt « Vainqueur Challenge Fair Play » avec son millésime pour chaque équipe seniors participant au Challenge.

**Art. 5** – Le Bureau du Comité Départemental est habilité à prendre toute décision dans les cas non prévus au présent règlement.

Roselyne BIENVENU  
Présidente



Jean-Paul MARTIN  
Secrétaire Général

